



SCIERIES | SCP 125.02 | JUILLET 2024

CONTENU

- Salaires horaires minima à partir du 1^{er} juillet 2024

1. SALAIRES HORAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2024

Au 1^{er} juillet 2024, une indexation de 1,24 % est appliquée. Dès lors, les salaires horaires minima sont adaptés comme suit à partir du 1^{er} juillet 2024 :

SALAIRES MINIMA TRAVAILLEURS - 38H/SEMAINE

CATÉGORIES	38H/SEMAINE	39H/SEMAINE	40H/SEMAINE
Non-qualifié à l'embauche	16,00 €	15,59 €	15,20 €
Non-qualifié, après 6 mois	16,07 €	15,66 €	15,27 €
Spécialisé	16,29 €	15,87 €	15,48 €
Qualifié	16,53 €	16,11 €	15,70 €
Surqualifié	17,16 €	16,72 €	16,30 €

SALAIRES MINIMA TRAVAILLEUR TRANSPORTEUR ROUTIER

Salaire minimum	16,29 €
RGPT	0,72 €

SALAIRE MINIMUM ÉTUDIANTS

AGES	38H/SEMAINE	39H/SEMAINE	40H/SEMAINE
15 jaar	9,09 €	8,86 €	8,64 €
16 jaar	9,42 €	9,18 €	8,95 €
17 jaar	10,58 €	10,31 €	10,05 €
18 jaar	11,90 €	11,59 €	11,31 €
19 jaar	13,22 €	12,88 €	12,56 €
20 jaar	14,88 €	14,50 €	14,14 €

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



L'affiliation à la CSCBIE offre de nombreux avantages !

Voici quelques exemples de réductions d'application au **1^{er} mars 2024**.
Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions
actuelles, surfez sur www.cscbieplus.be et enregistrez-vous.



Scannez le code QR pour télécharger l'application
'Ekivita Edenred'. Vous y trouverez toutes les réductions
et avantages exclusifs pour les affiliés de la CSCBIE.